

**Foreign Language Requirements
for Canada-based Positions Abroad
- Guidelines**

1. Each mission is asked to complete the form *Foreign Language Requirements of Positions* (attached as Appendix 3) and forward it to the Canadian Foreign Service Institute Language School (CFSL) by March 25, 1994.

2. Please note that this exercise concerns language requirements in foreign languages only and not language requirements in official languages.

3. It is important to mention that this identification is meant to target positions where a level of proficiency in the foreign language is essential for working purposes. Therefore, needs related to social integration in a foreign environment are excluded from this exercise.

4. In order to help you determine the level of proficiency required for each position, please refer to Appendix 2 where the description of the three levels of proficiency for "Speaking" and "Reading" are given:

- 1+ (Elementary Proficiency, Plus),
- 2+ (Limited Working Proficiency, Plus),
- 3+ (General Professional Proficiency, Plus).

5. It is possible that some positions may require no foreign language proficiency, or may require different levels of proficiency for both skills or even a level of proficiency for only one of the skills.

6. In order to simplify your work, you will find in Appendix 3, the form with the following information already filled in:

- position numbers
- position classifications
- position titles.

You must complete the form by filling in the level of foreign language proficiency required for each position.

**Exigences en langues étrangères
des postes canadiens à l'étranger
- Lignes directrices**

1. Chaque mission doit remplir le formulaire *Exigences linguistiques des postes en langues étrangères* figurant à l'Annexe 3 et le retourner à l'École de langues de l'Institut canadien du service extérieur (CFSL) d'ici le 25 mars 1994.

2. Veuillez noter que cet exercice se rapporte aux exigences linguistiques en langues étrangères seulement et non aux exigences en langues officielles.

3. Il est important de préciser que l'identification en cours veut cibler les postes où un niveau de compétence en langues étrangères est essentiel pour l'accomplissement des tâches. Donc, les besoins liés à l'intégration sociale dans un environnement étranger sont exclus de cet exercice.

4. Afin de vous aider à déterminer le niveau de compétence requis pour chaque poste, veuillez vous référer aux descriptions des trois niveaux de compétence pour les habiletés "parler" et "lire" qui se trouvent à l'Annexe 2:

- 1+ (Compétence élémentaire, plus),
- 2+ (Compétence limitée de travail, plus),
- 3+ (Compétence professionnelle générale, plus).

5. Il se peut que pour certains postes aucune compétence en langues étrangères ne soit requise, ou que le niveau de compétence requis soit différent pour les deux habiletés, ou encore qu'un niveau de compétence soit essentiel pour une seule habileté.

6. Afin de vous faciliter le travail, vous trouverez à l'Annexe 3 le formulaire où figurent certaines informations:

- les numéros de postes
- les classifications de postes
- les titres de postes.

Vous devez compléter le formulaire en inscrivant le niveau de compétence en langues étrangères requis pour chacun des postes.